



Séance du : 17 décembre 2024  
 Numéro de la délibération : DEL/BC/17/12/214

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Date Convocation</b><br/>11/12/2024</p> <p><b>Date Affichage</b><br/>11/12/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice                   <b>27</b></li> <li>- présents                       <b>15</b></li> <li>- procurations               <b>05</b></li> <li>- absents                         <b>07</b></li> </ul> | <p>Le 17 décembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 15</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 5</b> : Emmanuel MAILLARD, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sandrine TARAUD, Yannick RIVALIN et qui ont donné respectivement procuration à Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Isabelle CADOU, Manuella AUGEREAU et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 7</b> : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Sophie FERRY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p> |
|--|---|

### ASSOCIATION « LE GRAND FESTIN » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2025-2026 ET D'UNE CONVENTION FINANCIERE 2025

#### Rapporteur : Judith LE RALLE

L'association « Le Grand Festin » a pour objet d'organiser sur l'Île d'Yeu en hors saison la manifestation du même nom. Celle-ci a pour but de :

- Promouvoir les produits de la mer (thon, merlu, etc.) autour de grillades et de chants de marins,
- Participer à l'activité économique de l'île durant un week-end en hors saison.

Elle a été déclarée en Préfecture sous le numéro W853003436.

Afin de garantir la pérennité de cet évènement, il a été convenu de revoir et actualiser les conventions qui lient l'association à la commune, sous la forme d'une convention-cadre d'objectifs et d'une convention financière qui sera délibérée annuellement pour tenir compte du contexte chaque année (recettes, aléas...).

Considérant les projets de conventions entre la Commune de l'Île d'Yeu et l'association présentées en annexe, soient :

- Convention d'objectifs,
- Convention financière 2025
- Annexe

Considérant l'activité de l'Association et son rôle moteur rec l'île et la promotion des produits de la mer,

Considérant le partenariat entre la commune et l'association « Le Grand Festin »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** la convention d'objectifs d'une durée de 2 ans (2025-2026)
- ♦ **APPROUVE** la convention financière 2025 ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU